

L'atelier du bijou
07310 Saint-Martin
de-Valamas

lavalleedubijou.com

VAL'ÉYRIEUX
communauté de communes

la pépinière

de

l'atelier du bijou 

METIERS DE LA BIJOUTERIE

**LIVRET
D'ACCUEIL**

1 - LE PROJET « ATELIER DU BIJOU »

Genèse

En 2010, les Communautés de communes des Boutières et du Pays du Cheylard s'associaient pour créer une marque territoriale autour de l'histoire industrielle bijoutière des Boutières : *la vallée du bijou*.

Autour de plusieurs entreprises en activité, d'une programmation événementielle et de lieux historiques, l'objectif est de redonner vie à des sites emblématiques, de conserver un patrimoine spécifique et surtout de poursuivre le développement d'une filière encore bien implantée sur le territoire.

En 2014, après la création de la Communauté de communes Val'Eyrieux, les élus ont souhaité renforcer la vie de la filière en créant 2 lieux muséaux, patrimoniaux, vitrine de ces savoir-faire, complémentaires dans leur approche et vivants.

Au Cheylard, *la maison du bijou* voit ainsi le jour en 2015 : coté scène et coté coulisse, cet espace permet de se plonger dans les savoir-faire et autres spécificités de la filière bijoutière locale autour d'expositions, de supports muséographiques actuels.



la maison du bijou 

En 2018 sur Saint-Martin-de-Valamas, Val'Eyrieux installe un équipement dans l'ancienne « Usine Murat », berceau historique de la filière depuis 1865 : *l'atelier du bijou*.

A la fois, centre de formation, pépinière des métiers de la bijouterie et lieu de tourisme immersif, *l'atelier du bijou* complète l'offre de la maison du bijou et installe définitivement les Boutières comme un haut lieu de la bijouterie en France.

l'atelier du bijou 

La pépinière de l'atelier du bijou vise à dynamiser la filière bijou, croiser les savoir-faire, et renforcer le développement du territoire. Implantée en centre Ardèche, sur la commune de Saint-Martin-de-Valamas, au cœur du territoire des Boutières, elle offre aux jeunes professionnels de la bijouterie, qui y séjournent pendant une durée maximum de 48 mois, des conditions privilégiées pour se développer :

- 3 ateliers de 15 à 20m² équipés en mobilier.
- Des machines spécifiques de bijouterie mutualisées entre les artisans.
- Un grand espace muséal permettant des formations, des expositions ...
- Une animation assurée par les partenaires du projet : mise en réseau local, suivi personnalisé de l'activité, montée en compétence en matière de commercialisation, formations, organisation d'événementiels collectifs, accompagnement à la sortie de pépinière, etc.
- Un loyer modéré

Dans le cadre de la gestion de la pépinière, la Communauté de communes Val'Eyrieux est accompagné par la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ardèche.

2 - ENTRER EN PEPINIERE

Intégrer une pépinière est un privilège, il est important que le résident en ait conscience. Si le fait d'être résident ouvre des avantages, des devoirs sont également associés à ce projet. Rentrer en pépinière, c'est donc à la fois un coup de pouce et des contraintes. Le jeune professionnel sera ainsi conduit à trouver les réponses aux questions suivantes :

Comment pérenniser mon activité professionnelle ?
Comment vivre de mon métier, mes créations, mes productions ?
Où vais-je m'installer ?
Comment doit évoluer mon travail pour trouver sa clientèle ?
Quel type de clientèle je souhaite développer ?
Comment la trouver, quels salons, quelle communication ?
Comment établir les prix de mes créations ?
(... la liste est longue)

Il est donc important de réfléchir aux objectifs à atteindre, de définir le contenu précis, budgétisé, mis en communication, de ce que sera l'entreprise « métiers d'art » qui émergera en sortie de pépinière.

À méditer : avant de savoir comment on va quelque part, encore faut-il savoir où l'on va...

3- LES CONDITIONS D'ADMISSION

Elles tiennent à :

- Le retour du dossier de candidature, accompagné des documents exigés
- La validation du projet par un jury.

La présence à l'atelier du bijou suppose que :

- Le résident exerce un métier de la bijouterie.
- Qu'il ait un statut professionnel à l'entrée. Ce statut doit pouvoir évoluer durant le temps de résidence et peut être très basique au départ (par ex. autoentrepreneur)

Durée et coût

- La durée de séjour en pépinière est de 48 mois maximum à partir de la date d'entrée.
- Un loyer mensuel sera demandé aux résidents par la Communauté de Communes, propriétaire des locaux. Il s'agit d'un tarif avantageux, en deçà du coût du marché. Cependant, dans un souci de mise en situation des résidents, cette participation sera progressive :

Année 1 : 100 € TTC/mois

Année 2 : 140 € TTC/mois

Année 3 : 180 € TTC/mois

Année 4 : 220 € TTC/mois

- A ce loyer s'ajoute chaque mois :

- o La participation aux charges : 30 € TTC / mois
- o La participation aux frais d'accompagnement : 30 € TTC / mois
- o Ces participations complémentaires sont fixes dans le temps.

Exemple en année 1 : 100 € + 30 € + 30 € = 160 € TTC de redevance mensuelle.

4 - L'ACCOMPAGNEMENT

L'objectif de l'accompagnement est de faire émerger une entreprise bijoutière autonome, capable de vivre de son activité, et de survivre au-delà des trois ans, qui est en général le seuil critique d'une entreprise.

L'accompagnement est destiné à préparer la sortie de pépinière. Il s'axe donc autour des compétences transversales à tous les ateliers : **Organisation / Commercialisation / Communication.**

Elles n'ont de sens que dans la mesure où la compétence du métier proprement dite est supposée acquise.

L'accompagnement est organisé de la façon suivante :

Un accompagnement in situ par la CMA07 tous les mois sur des thèmes précis. L'objectif est d'aborder régulièrement les dimensions du projet entrepreneurial, de manière individuelle et collective, en fonction des besoins de résidents.

Ces journées de visite sont préparées en amont avec un thème :

- Réflexion sur le positionnement de l'activité, clientèle, chalandise, gammes de produits, positionnement commercial etc.,
- Calcul de prix, de coûts, aide à la gestion, élaboration de prévisionnels financiers
- Accompagnement à la recherche de locaux
- Organisation d'un événementiel, préparation d'un salon
- Ou tout autre thème en rapport avec le développement de l'activité.

En parallèle, la Communauté de communes Val'Eyrieux accompagne les résidents dans leur insertion locale au niveau professionnel : mise en relation avec des professionnels de la bijouterie, associations de professionnels, mise en lien avec des événementiels existants ou nouveaux, recherche de locaux en sortie de pépinière, etc.

Les résidents sont également associés au projet de la vallée du bijou et à toutes autres initiatives en lien avec la filière.

Par ailleurs, les résidents co-organisent, en coopération avec la Communauté de communes, la CMA, les acteurs locaux de la filière, des événementiels commerciaux. Sont envisagés :

- Des journées « portes ouvertes » : expo-vente, journées des métiers d'art, etc.
- Des projets collaboratifs, accompagnés de designers ou autres intervenants, afin de concevoir régulièrement de nouvelles collections.

4 - CE QU'IL FAUT VALIDER DURANT LE TEMPS DE RESIDENCE

Il est important, durant ce temps de résidence, d'arrêter le plus en amont possible une stratégie, même lorsque la démarche relève plus de l'art que de l'artisanat (pièces uniques par exemple) :

- L'entreprise : statut, forme juridique, fiscale, comptabilité, finalités, positionnement, etc.
- Les créations : pièces uniques, petites séries, commandes, tradition, patrimoine, modernité, évolution des gammes, collaborations, etc.
- La clientèle : locale, nationale, internationale, localisation, sociologie, etc.
- Les facteurs clés de succès : savoir et pouvoir produire, les signaux des marchés, le marketing, les domaines d'activités stratégiques, l'éthique, l'indépendance, la qualité, l'innovation technologique centrée sur le produit, etc.
- La stratégie commerciale : lieux de vente, prix de vente, mise en scène des produits moyens de communication, etc.
- Le lieu d'installation pérenne : le but des partenaires de la pépinière est de voir les jeunes professionnels s'installer localement à l'issue de leur résidence à l'atelier du bijou. Ainsi, ils recevront de l'aide pour rechercher un local, mais il est nécessaire d'anticiper les besoins (niveau d'équipement, emplacements, etc.)

Même lorsque l'activité relève de la TPE (Très Petite Entreprise), il est fondamental de se créer un tableau de bord permettant d'anticiper la pratique, la diffusion, la production, la gestion.

5 - PARTICIPATION, COMPORTEMENT, REGLEMENT INTERIEUR

La vie de la pépinière

Entrer en pépinière, c'est accepter de :

- Verser loyers et participation à l'accompagnement chaque mois,

- Participer activement aux projets qui seront proposés : l'accompagnement et la participation aux évènementiels sont obligatoires, dans la mesure où c'est ce qui fonde le projet de pépinière. La pépinière n'est pas uniquement un local mis à disposition pour un coût modique, c'est aussi un dispositif complet de suivi de la jeune entreprise.
- Collaborer pour l'ensemble des contraintes : ménage dans les parties communes, accueil du public, investissement individuel et collectif lors des évènements, etc.
- Communiquer sur la pépinière en apposant les logos de l'atelier du bijou et des partenaires dans vos outils de communication.

De plus, il est important qu'une certaine solidarité s'instaure dans les rapports entre résidents. Le parcours de professionnalisation est exigeant, prendre le temps de partager les expériences et les connaissances est une aide précieuse.

Le non-respect de ces engagements pourra conduire à l'exclusion de la pépinière sur décision du comité de pilotage.

La vie dans les locaux

Un règlement intérieur définit les règles de vie dans les locaux de la pépinière.

6 - CONTACTS

Communauté de Communes Val'Eyrieux

21 Avenue de Saunier, BP 55
07160 Le Cheylard
Tél. : 09 70 65 01 17
Contact : Audrey FOROT
Courriel : a.forot@valeyrieux.fr
Site : <http://www.valeyrieux.fr>

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche

Hôtel Goudard-Ruelle, bâtiment 18A
18 Rue Auguste Bouchet
07200 Aubenas
Tél. : 04 75 07 54 00
Contact : Laure MONNERY
Courriel : laure.monnery@cma-auvergnerhonealpes.fr
Site Internet : <http://www.cma-ardeche.fr/>
